



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire

Le Ministre

Réponse du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire à la question parlementaire n° 3063 du 17 octobre 2025 de Messieurs les Députés Mars Di Bartolomeo et Yves Cruchten concernant la prime d'épargne.

1. Alors qu'en 2021, le nombre de ces primes n'était que de 31 unités, nous aimerions savoir de Monsieur le ministre combien de telles primes ont été accordées et refusées pour les années 2022, 2023 et 2024 ?
2. Quelle était, en moyenne, le montant des primes allouées les trois dernières années ?
3. Quelles sont, le cas échéant, les raisons du succès très modeste de cette mesure ?
4. Monsieur le ministre n'est-il pas d'avis qu'il faudrait rendre ces primes plus accessibles aux ayants droit ?

Entre 2022 et 2024 un total de 238 primes d'épargne ont été accordées et 163 refusées. Le montant moyen sur l'ensemble des primes accordées s'élève à environ 800 euros.

Année	Montant total	Nombre d'accords	Montant moyen	Nombre de refus
2022	60.569,21 €	72	841,24 €	150
2023	19.768,37 €	28	706,01 €	67
2024	0,00 €	0	0,00 €	46
	80.337,58 €	100	803,38 €	163

Tableau 1 : Nombre de décisions d'accord et de refus de la prime d'épargne

A cet égard, il faut rappeler que la réforme de la législation sur les aides individuelles au logement (loi modifiée du 7 août 2023 relative aux aides individuelles au logement) a apporté des changements fondamentaux concernant le calcul de la prime d'épargne.

Comme les adaptations du système de gestion n'ont cependant pu être finalisées qu'en mai 2025, les demandes de prime d'épargne introduites sous la nouvelle législation ont dû être tenues en suspens pendant le temps du développement informatique et explique donc l'absence de primes en 2024.

En revanche, en ce qui concerne les primes allouées aux demandeurs concernés, il y a lieu de constater que le montant moyen des primes d'épargne *liquidées* en 2025 - qui sont donc calculées selon les nouvelles dispositions légales - a plus que doublé par rapport aux années précédentes.

Année	Montant total	Nombre	Montant moyen
2022	55.342,42 €	75	737,90 €
2023	11.244,58 €	17	661,45 €
2024	65,99 €	1	65,99 €
2025 (Situation fin 09/2025)	65.812,28 €	43	1.530,52 €
	132.465,27 €	136	974,01 €

Tableau 2 : Nombre et montant des primes d'épargne liquidées entre 2022 et

Le mode de calcul simplifié et plus transparent introduit par la réforme des aides individuelles au logement ainsi que la réduction du nombre minimal d'années d'épargne de 3 à 1 an ont donc certainement porté leurs fruits et rendu l'aide plus accessible.

Luxembourg, le 3 novembre 2025

Le Ministre du Logement et de
l'Aménagement du territoire

(s.) Claude Meisch